

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT  
COMMUNE DE SELONCOURT  
DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20220308-1</b>	<b><u>Séance du 08 mars 2022 à 18h30</u></b>  L'an <b>deux-mille-vingt-deux</b> du mois de mars <b>le huit</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 09 mars 2022, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 25 février 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient présents ()</u></b>  <b><u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. <b>Françoise PAICHEUR</b> a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FEVRIER 2022**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2022.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**

- approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2022 joint en annexe.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 08 mars 2022

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**